

P.S.S.A.
Protection du site de Sévenier et Alentours
Sévenier
07150 Lagorce
N° Association : 0071003379
www.sevenier.org



Sévenier, le 6 septembre 2007

Direction départementale
des affaires sanitaires et sociales.

Madame, Monsieur,

A la lecture de votre rapport favorable que votre direction a porté dans l'instruction du dossier N° 07 126 07 M 6001 concernant l'implantation d'un parc hôtelier et de loisirs sur le secteur de Sévenier à LAGORCE (07150) en date du 16 avril 2007.

Nous n'avons pas trouvé l'ensemble des pièces importantes du dossier Loisel portant notamment sur l'étude géologique et hydrologique du site.

Nous attirons votre attention sur le fait que cette zone sensible présente un contexte hydrogéologique complexe (étude géologique en annexe) associé à une faille majeure cévenole dite de LAGORCE.

Le secteur concerné par l'implantation de ce parc résidentiel de loisirs est encadré par trois accidents tectoniques importants et visibles dans le paysage.

Cette zone présente de nombreux puits, sources et deux avens qui ont de tous temps été utilisés comme ressource en eau par la population locale.

Le lavoir de SARRASIN/SEVENIER étant historiquement un élément important du patrimoine local certaines maisons anciennes étaient alimentées jadis en eau potable par des infiltrations des eaux de pluie drainées par les sables cénomaniens.

Aujourd'hui encore, les puits et les citernes de cave sont rapidement remplis lors des pluies (voir plan des écoulements d'eau, des sources et puits en annexe).

Les versants concernés drainants sont collectés par les ruisseaux de Paraloup, le ruisseau du Pifard se déversant fortement lors des crues dans l'Ibie à moins d'un kilomètre.

Nous avons pu constater depuis 15 ans par un recensement local que certains puits ou citernes arrivent à se remplir par percolation et infiltration dans les sols sablo-gréseux des terrains C3 (sur la carte) en moins d'une nuit vers l'est et le sud-ouest. Lors des épisodes pluvieux importants, les puits connus ont déjà débordé et les parcelles 984 et 1289 (édition 2007) ont déjà été inondées car les sables ne peuvent plus absorber.

Il existe par exemple un caniveau le long de la parcelle 980 depuis 1824 qui collecte encore les eaux des terrains 969 et 1289 et qui évite l'inondation.

Tous les terrains (1289/1280/986/984/985) sont très rapidement gorgés d'eau au moindre orage et les pluies se mettent alors à ruisseler en surface vers l'aval.

Les sources de pollution sont donc particulièrement sérieuses sur cette zone (pollution locale sévère) et pollution différée sur l'Ibie via les ruisseaux de Paraloup, du Pifard, ainsi que par les trois failles qui serviront de collecteurs aux eaux usées liées au fonctionnement de cette hôtellerie de plein air.

Lorsque nous nous sommes penchés sur le sous-dossier « assainissements » nous avons constaté qu'il n'y avait aucune étude géologique et que l'étude d'impact ne semble pas correspondre aux normes en vigueur. Il n'y a aucune prise en considération du milieu avoisinant urbanisé et naturel dans l'avis du maire, (aucune maison sur des plans vieux de plus de vingt ans), ni prise en compte des problèmes de pollution potentielle ;

L'organisation présentée sur le plan pour les épandages du parc résidentiel de loisirs se situe sur les sources principales (parcelles N° 983 et 1205 en particulier).

Les axes d'écoulement des eaux d'infiltration liés aux pluies parfois très violentes semblent incompatibles avec ce type d'assainissement.

L'initiateur du projet n'apporte qu'un montage grossier de morceaux de la carte géologique de Bourg Saint-Andéol au 50.000 ième et 6 photos représentant 30 cm de sol en zone choisie pour faire le preuve qu'il n'y aurait aucune difficulté environnementale liée à l'assainissement prévu.

Force est de constater que l'évacuation des trop pleins et les pollutions probables seront inévitablement restituées dans le milieu naturel par gravitation à cause du contexte géologique local. Les relations hydrauliques sur la zone sont évidentes et les délais extrêmement courts entre les pluies et les alimentations en eau des puits autour des maisons situées pour certaines à moins de 100 mètres de la zone d'épandage.

Par ailleurs ce secteur est de plus en plus urbanisé par distribution de permis de construire pour des maisons individuelles depuis 2005 après le refus d'aménager d'un premier projet de parc hôtelier de loisirs (N° 07 126 05 M 6001) pour motifs d'insuffisance en eau par la CGE. Nous apprenons dans ce dossier que ce terrain est actuellement alimenté en eau par une conduite de diamètre 80 jusqu'au bâtiment principal et ensuite en diamètre 40 du bâtiment au hameau de Paraloup. Le projet prévoit une jonction de conduite nouvelle en diamètre 90 sur l'alimentation en diamètre 80.

L'AGENCE DE VEOLIA EAUX DE VALLON PONT D'ARC estime la consommation probable à 200 litres / eau / jour / personne ; ce qui représente un volume de environ 70 m³ (62 chalets d'une capacité max de 8 personnes plus 40 personnes dans les bâtiments existants) Cela nous semble très loin des 16 m³ prévu.

Avez-vous eu connaissance du plan de masse de l'urbanisation environnante ?

A partir de ces constatations, qui ne figurent pas à notre grande surprise dans le dossier instruit, nous vous prions donc de bien vouloir nous communiquer votre réponse et nous prodiguer vos conseils sous huitaine, pour éviter un désastre écologique probable.

Dans l'attente de votre réponse et de vos conseils, je vous prie, Madame, Monsieur d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président

Georges Rousseaux

Pièces Jointes

- Etude Géologique
- Plan géologique
- Plans de cadastre

P.S.S.A.
Protection du site de Sévenier et alentours
Sévenier
07150 Lagorce
N° Association 0071003379
www.sevenier.org